

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 février 2019**

Séance ordinaire du 4 février 2019

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 4 février 2019 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Moment de réflexion

À 20 h, un moment de réflexion est tenu.

2019-02-024

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-02-025

Procès-verbaux de janvier 2019

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en janvier 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 8 janvier 2019, de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019 et de la séance extraordinaire tenue le 30 janvier 2019, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-02-026

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 4 février 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 145 600,78 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-02-027

Règlement 2019-448 abrogeant le règlement 2017-442 décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371

Considérant que par la résolution 2018-06-760, le Conseil municipal a décrété que les frais de refinancement des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371 seront payés à même le fonds général;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 février 2019**

Considérant que le règlement 2017-442 décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir à ces frais n'est plus nécessaire;

Considérant que les membres du Conseil désirent adopter un règlement pour abroger le règlement 2017-442;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter le règlement 2019-448 abrogeant le règlement 2017-442 décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2019-448 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2019-02-028

Règlement 2019-330-07 modifiant le règlement 2002-330 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Considérant la problématique de déneigement de la rue des Frênes;

Considérant que les membres du Conseil désirent adopter un règlement pour interdire le stationnement des deux côtés de la rue et sur toute la longueur de la rue des Frênes, du 15 novembre au 1^{er} avril de chaque année;

Considérant que pour se faire, le règlement 2002-330 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit être modifié;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le règlement 2019-330-07 modifiant le règlement 2002-330 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2019-330-07 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Avis de motion

Règlement 2019-447 relatif au traitement des élus municipaux

Le projet de règlement 2019-447 relatif au traitement des élus municipaux est présenté.

Monsieur le conseiller Mario Daigneault donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2019-447 relatif au traitement des élus municipaux.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 février 2019**

Première période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 4 février 2019.

2019-02-029

Société du patrimoine de Sainte-Brigide : demande d'aide financière

Considérant la lettre datée du 11 janvier 2019 de Monsieur Luc Lewis, de la Société du patrimoine de Sainte-Brigide, demandant une aide financière pour compenser la perte d'une partie des revenus de la vente des calendriers distribués gratuitement par la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 539,53 \$ à la Société du patrimoine de Sainte-Brigide;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Dons » du budget 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-02-030

ClicSÉQR

Considérant qu'au dossier de l'entreprise à clicSÉQR Entreprises, le nom du représentant autorisé, du 1^{er} responsable ainsi que l'information concernant l'adresse courriel doivent être remplacés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;
- d'autoriser le ministre du Revenu à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-02-031

Inspecteur municipal : embauche

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour le poste d'inspecteur municipal de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que des candidats ont été rencontrés par les membres du Conseil;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'embaucher Monsieur Samuel Nadeau à titre d'inspecteur municipal;
- d'approuver le document intitulé « Conditions de travail – Samuel Nadeau – 4 février 2019 »;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 février 2019**

- de fixer la période de probation à 3 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-02-032

Inspecteur municipal : soutien

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'une personne soit embauchée pour former et soutenir le nouvel inspecteur municipal dans ses fonctions;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'embaucher Monsieur Marc Drouin;
- d'approuver le document intitulé « Conditions de travail – Marc Drouin – 4 février 2019 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-02-033

Fauchage le long des chemins : contrat

Considérant l'offre de service de André Paris inc. concernant le fauchage le long des chemins pour l'année 2019, incluant le débroussaillage de la Route 104;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'octroyer le contrat de fauchage le long des chemins 2019 à André Paris inc., selon les termes de l'offre de service datée du 31 janvier 2019, le tout pour un montant de 10 625 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Voirie » du budget 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rue Bonvouloir : mandat

Des prix seront demandés à différentes firmes d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis de l'intersection de la rue Bonvouloir et de la Route 233 (rang des Écossais) pour répondre aux exigences du ministère des Transports.

2019-02-034

Réfection de la chaussée : mandat

Considérant que les membres du Conseil désirent que des travaux d'élargissement et de resurfaçage de la chaussée soient réalisés sur une partie du 9^e Rang;

Considérant que les sommes sont prévues au budget 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de mandater la firme FNX – Innov pour la réalisation des plans et devis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Il n'y a aucun permis émis pour le mois de janvier 2019.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 février 2019**

Sablière : demande d'autorisation à la CPTAQ (utilisation à une fin autre que l'agriculture - remblais)

2019-02-035

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 4 390 327 et 4 390 340 d'une superficie de 9,9 ha située dans le rang des Écossais où l'on retrouve une sablière dont une partie est en exploitation et une partie est en cours de remblaiement;

Considérant que l'autorisation demandée vise le remblaiement d'une superficie de 8,77 ha et 1,13 ha pour les chemins d'accès et l'aire de travail;

Considérant que ces lots se trouvent dans la zone agricole (Ab-2), selon le plan de zonage de la Municipalité, où les usages agricoles sont autorisés, et que la sablière est un usage considéré comme un usage dérogatoire bénéficiant de droits acquis;

Considérant que des travaux de restauration d'une partie de la sablière furent autorisés selon la décision rendue le 11 mars 2015 sous le numéro de dossier 400504 de la CPTAQ et que la demande actuelle vise à poursuivre la restauration sur de nouvelles superficies;

Considérant que cette demande vise la restauration d'espaces supplémentaires, visant un usage à des fins agricoles ou de reboisement;

Considérant que les activités de remblai visent un usage projeté conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant qu'un puits municipal, situé sur le lot 4 446 398 assurant la desserte de 306 unités de logement, se trouve à moins d'un kilomètre de la partie la plus au sud de la sablière;

Considérant que selon l'étude hydrogéologique réalisée en janvier 2008 « la lagune dans la sablière inexploitée constitue également une zone très vulnérable, car elle reflète la surface de la nappe phréatique du cordon granulaire aquifère »;

Considérant que la contamination de la nappe phréatique par des sols de remblais contaminés serait extrêmement dommageable pour la qualité de l'eau et la santé publique;

Considérant que malgré le fait que certaines démarches sont entreprises afin de s'assurer de la qualité des sols, les craintes quant à la qualité du sol des remblais persistent;

Considérant que les critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c. P-41.1) ont été remplis tel que démontré à l'annexe A jointe à la présente résolution;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'informer la CPTAQ :
 - que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;
 - que la demande **n'est pas appuyée** par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 février 2019**

**Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. :
entente**

2019-02-036

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'*Entente de location d'une partie du lot 4 390 813 appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville* à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant que les membres du Conseil sont d'accord avec le contenu de cette entente;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'approuver l'*Entente de location d'une partie du lot 4 390 813 appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville*;
- d'autoriser Monsieur Patrick Bonvouloir, maire, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-02-037

Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : nomination

Considérant qu'il y a un poste vacant au Conseil d'administration des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant qu'une seule candidature a été reçue suite à l'annonce publiée dans le bulletin municipal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de nommer Madame Isabelle Derasp à titre d'officier (administrateur) du Comité des Loisirs pour une durée de 2 ans à compter du 4 février 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-02-038

Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : budget révisé

Considérant que les honoraires pour la vérification des états financiers 2018 des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. ont été revus à la baisse;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de réduire de 4 000 \$ la subvention accordée aux Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Affaires diverses

Il n'y a aucun sujet au point « Affaires diverses ».

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 février 2019**

Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2019-02-039

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire